

Les élections européennes

Qui vote quoi au Parlement européen ?

A Strasbourg, les eurodéputés se prononcent après un long travail de concertation entre groupes et institutions

Éclairage

Bruxelles
Bureau européen

En 2006, les eurodéputés ont tenu un terme à l'une des plus vives controverses de la législature en votant une version amendée de la directive « Bolkestein » sur la libéralisation des services. Un texte de compromis a été négocié de haute lutte entre la droite, le Parti populaire européen (PPE), où siège l'UMP, et le groupe des socialistes européens (PSE). Il s'agit d'éviter tout risque de « dumping social » alors qu'un an et demi plus tôt, la controverse suscitée par le projet sur le thème du « plombier polonais » a contribué à la victoire du « non » à la Constitution européenne en France.

Les socialistes français s'opposent ce jour-là à la synthèse élaborée par une socialiste allemande et ils se démarquent de leur groupe. Restée dans les annales, l'issue de cette bataille illustre l'une des facettes méconnues du Parlement européen : une institution dont le très forte « culture du compromis », souvent étrangère aux traditions nationales, n'est pas à l'abri d'arrière-pensées intérieures.

Ce double phénomène s'explique de plusieurs façons. Qualité des carburants, réglementation des télécoms, normes de sécurité, l'hémicycle délibère sur un grand nombre de sujets techniques qui, au fond, passionnent en premier lieu les bataillons de lobbyistes installés dans le quartier européen de Bruxelles.

Surtout, les votes, même les plus politiques, surviennent après un long travail de concertation entre

des institutions aux logiques disparates : le Parlement doit composer avec le Conseil, où les réflexes intergouvernementaux dominent puisque ce sont les États membres qui s'y réunissent, et la Commission, composée de personnalités de droite et de gauche et soucieuse de rester au dessus des partis. L'objectif de ces tractations est de faire émerger des compromis endossés, de plus en plus souvent dès la première lecture, par les différents groupes politiques.

« Le fonctionnement du Parlement n'a jamais été régi par une majorité ou une coalition stables, capables de contrôler la délibération : les opposants doivent trouver une majorité sur les textes dont ils ont la charge », explique Florent

Saint Martin, un assistant parlementaire chargé de cours à Sciences-Po Paris. D'après lui, en 2008, neuf votes sur dix auraient réuni les voix d'au moins 80 % des élus. « Cette cohésion permet précisément aux élus de peser face au Conseil et à la Commission », analyse Olivier Costa, chercheur au CNRS et rédacteur, avec M. Saint Martin, d'un récent livre sur le Parlement européen (*Le Parlement européen*, La Documentation française, avril 2009, 12 euros).

Incontournables dans la recherche du consensus, les trois principaux groupes parlementaires – le Parti populaire européen, les socialistes et les libéraux – affichent d'ailleurs un taux de cohésion interne supérieur à 85 % lors des votes,

selon le site VoteWatch.eu, animé par des chercheurs de l'Université libre de Bruxelles et de la London School of Economics.

Le Parlement doit composer avec le Conseil, où les réflexes intergouvernementaux dominent, et la Commission, soucieuse de rester au dessus des partis

Le jeu institutionnel européen n'a toutefois pas empêché de vives empoignades sur les textes les

plus emblématiques de la législation. Directive « Bolkestein », règlement Reach sur les produits chimiques, échec de la conciliation sur le temps de travail, paquet climat, directive « retour » sur l'immigration... de nombreux textes ont, avant l'émergence d'un compromis soumis au vote, révélé les clivages habituels entre des partis dont les positions de départ sont souvent diamétralement opposées. « Les questions économiques et sociales, l'environnement ou l'immigration restent des sujets d'inflexions entre la droite et la gauche », selon M. Saint Martin.

La logique parisienne n'est de surcroît, pas la seule à opérer, au risque d'affaiblir la cohésion des principaux groupes. Lors des séan-

ces consacrées aux scrutins, « les députés disposent souvent d'une double liste de vote, celle de leur formation et celle du gouvernement de leur pays d'origine », observe un diplomate chargé de suivre les joues parlementaires, « sans oublier le travail des lobbyistes ». Lors de chaque débat important, certaines représentations permanentes des États membres à Bruxelles font parvenir à leurs ressortissants des « notes de cadrage » leur suggérant d'adopter telle ou telle position. Libre aux élus de suivre, ou non, ces argumentaires. ☐

Philippe Ricard

Sur Internet :
www.vote-watch.eu
www.parlerema.eu

En France, les candidats s'accusent de double langage

ENTRE les principales listes en compétition en France, l'accusation d'entretenu un décalage entre le discours électoral et la réalité de la pratique institut ionnelle européenne fait foudre depuis le début de la campagne pour les élections du 7 juin. Chacun accuse l'autre d'être à Strasbourg beaucoup plus à droite qu'à Paris, et de tromper l'électeur en pratiquant un double langage.

Les premières banderilles ont été posées par Martine Aubry contre le MoDem de François Bayrou, dont les élus siègent au Parlement européen au sein du groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE). Cherchant à attiser le clivage droite-gauche face à un concurrent qui désormais affirme que « les socia-

listes ne me sont pas étrangers », la première secrétaire du PS reproche aux élus du MoDem d'être centristes en France mais « libéraux » à Bruxelles et à Strasbourg, où ils se seraient prononcés en faveur d'un programme visant « à casser l'éducation nationale, casser l'hôpital ». Conclusion de M^{me} Aubry : entre l'ADLE et le groupe de Parti populaire européen (PPE, dont les élus UMP sont membres), c'est « bonnet blanc et blanc bonnet ».

Le 24 avril, lors d'un meeting à Toulouse, Martin Schulz, le président du groupe socialiste du Parlement européen, s'était taillé un franc surcils devant les militants en assurant qu'« à la maison, François Bayrou parle comme Karl Marx en exil mais, à Bruxelles, il est avec les sauvages néolibé-

raux ». Ce procès en dédoublement de personnalité politique a été repris au bond par l'UMP. Son porte-parole, Frédéric Lefebvre, assure que François Bayrou « est un ultraconservateur » dont les élus siègent à Strasbourg avec « les ultralibéraux ».

« Divergences absolues »

M. Bayrou, qui s'estime victime d'un amalgame, a promis d'adresser le programme européen du MoDem à ses détracteurs, assurant que les députés européens de son parti ont « constamment, sans aucune exception, voté dans le sens de la défense des services publics » et « soutenu l'idée que le projet de société européen devait être solidaire ». « Pour le reste », ajoute le président du MoDem, il

m'arrive de ne pas penser que les socialistes ont raison sur tout, et de voter différemment d'eux ».

Le PS, qui accuse aussi l'UMP de se poser en protectrice des services publics tout en votant des directives allant dans le sens contraire, n'est pas non plus à l'abri de l'accusation de double langage. Le Front de gauche, qui rassemble le Parti communiste et le Parti de gauche de Jean-Luc Mélenchon, répète en boucle que au Parlement européen, « les députés socialistes ont voté 95 % des textes avec la droite ».

M. Mélenchon, qui a quitté le Parti socialiste fin 2008, évoque une coagulation de fait, et juge « totalement inutile de voter PS ».

« Dimanche soir-politique », France Inter-iTélé-Le Monde, que les socialistes et la droite » ont voté 60 % des textes ensemble ». L'extrême gauche en ayant, précisait-elle, voté 41 %. « Pourquoi ? Parce que beaucoup des textes européens sont des textes techniques, comme les directives sur la sécurité alimentaire, le marquage légal des pneus, la hauteur des pare-chocs ou la taille des bus », souligne-t-elle. « En revanche, dès que ces textes portaient sur le modèle social, nous avons eu des divergences absolues », insiste la première secrétaire du PS, qui cite « la déqualification des chemins de fer et de La Poste », ou encore l'instauration d'un salaire minimum dans tous les pays de l'Union. ☐

Jean-Michel Normand